

## Pour tous les modules :

### Ambitions :

- partager, en temps réel, l'information sur les réglementations, les conditions particulières par zone d'échange / produit, les demandes d'agrément, l'instruction des certificats, les conséquences des crises, en matières SPS export ;
- faciliter la gestion des procédures SPS à l'export.

### Comment ?

- grâce à un outil à l'état de l'art (normes internationales, référentiels partagés, signature électronique...);
- par une gestion progressivement dématérialisée de l'ensemble des processus.

## Certificats SPS

### Améliorations visées :

- des démarches administratives pour l'obtention des certificats SPS facilitées ;
- un gain de temps de traitement et vitesse de transmission au pays destinataire ;
- une souplesse accrue ;
- la réduction des risques de refoulement ;
- la sécurisation des exportations.

### Comment ?

- Un service complet en ligne pour la délivrance de certificats SPS :
  - informations sur les conditions d'obtention d'un certificat ;
  - couverture complète :
    - les modèles de certificats seront disponibles en ligne ;
    - les modèles seront présentés en format multilingue ;
    - Expadon 2 proposera aux exportateurs de créer eux-mêmes leur modèle de certificat dès lors que, pour un couple zone d'échange - produit(s) donné, il n'existe encore aucun modèle ;
    - les demandes de pré-certificats et de DIPIC seront gérées comme des demandes de certificats ;
    - les modèles proposés seront modifiables (sauf pour les modèles officiellement négociés) pour permettre à l'exportateur d'être synchrone avec l'évolution des exigences des pays tiers, comme par exemple avec les permis d'importer porteurs d'exigences sanitaires, sous réserve que le signataire des services de l'État soit en capacité d'attester le contenu du certificat ;
    - les regroupements de pays en zone économique (comme l'Union économique eurasiatique) seront automatiquement pris en charge.
  - demande de certificat en ligne :
    - une assistance à la saisie en ligne ;
    - une absence de doubles-saisies du fait de modèles de certificats les plus couramment utilisés en favoris dans le profil de l'opérateur ;
    - une génération automatique du modèle de certificat pré-rempli en fonction du couple zone d'échange - produit(s) et des informations connues pour cet exportateur ;
    - deux options seront offertes : dans un premier temps la saisie en ligne, puis progressivement l'importation, dans Expadon 2, de données en provenance du système informatique de l'opérateur ;
    - un support téléphonique (*hotline*) national.
  - suivi :
    - l'opérateur sera averti en temps réel des événements survenant sur sa demande : par consultation de la plateforme ou, dans certains cas, par envoi d'une alerte ;
    - les services déconcentrés instructeurs compétents seront prévenus dès qu'une demande de certificat sera à instruire ; ils disposeront d'une aide à l'instruction pour accélérer le traitement des demandes.
  - édition du certificat :
    - la certification électronique permettra à terme d'imprimer le fac-similé du certificat si possible sur une imprimante banalisée ;
    - il ne sera alors plus nécessaire d'aller chercher le certificat papier auprès d'un SRAL ou d'une DD(CS)PP.
- Gain de temps :
  - une réduction voire suppression de certains délais (coursiers, etc.) ;
  - une réduction de la charge de travail administrative.
- Souplesse :
  - une possibilité plus efficace de déléguer certaines opérations aux prestataires de service (transitaire en douane...);
  - une capacité de transmettre à tout moment le certificat vers un destinataire (envoi d'un fichier pdf par messagerie) ;
  - une ouverture de l'accès aux guichets uniques des formalités en frontière (« *single window* ») selon les normes les plus récentes.
- Sécurité :
  - un service en ligne gouvernemental ;
  - les pays-tiers pourront accéder aux informations contenues dans Expadon 2, par exemple pour vérifier la validité d'un certificat ou planifier les réceptions ;
  - chaque certificat délivré contiendra une signature électronique ;
  - une réduction du risque de fraudes (usurpation de certificats, inversion de lots...);
  - une diminution du piratage économique en protégeant avec un haut niveau de sécurité les coordonnées des opérateurs, de leurs clients et les volumes exportés ;

- Dématérialisation :
  - à terme, les certificats SPS seront dématérialisés (sous réserve de l'accord du pays-tiers concerné). La transmission du certificat original sur papier sécurisé (ou non) ne sera alors plus nécessaire pour les pays-tiers concernés.

### **Agrément des établissements à l'export**

#### **Améliorations visées :**

- une réduction des délais d'obtention de l'agrément ;
- une réduction de la charge administrative pour l'exportateur ;
- une information de l'opérateur sur le traitement de sa demande (progression, difficultés).

#### **Comment ?**

- une demande d'agrément en ligne ;
- des contrôles automatiques de complétude des demandes pour réduire le taux de rejet ;
- les intervenants administratifs (services déconcentrés ; FranceAgriMer ; DGAL) traitent, en mode collaboratif, la demande d'agrément sur la plateforme, avec des processus optimisés et partagés ;
- l'opérateur peut à tout moment connaître l'état de l'instruction de sa demande et les décisions de l'administration.

### **Notifications SPS à l'OMC**

#### **Améliorations visées :**

- une amélioration des temps de diffusion des évolutions réglementaires par zone d'échange / pays - produits en matière SPS.

#### **Comment ?**

- l'OMC publie chaque année plusieurs centaines de notifications SPS ;
- Expadon 2 ciblera la diffusion, en temps quasi-réel, des notifications selon le périmètre d'activité de chaque opérateur ;
- les opérateurs pourront faire connaître leurs commentaires sur la plateforme.

### **Priorisation SPS**

#### **Améliorations visées :**

- une facilitation des demandes des professionnels en termes de priorités SPS ;
- une réduction des délais de gestion ;
- une anticipation des besoins d'ouverture de couple zone d'échange - produit.

#### **Comment ?**

- des formulaires en ligne de demandes d'ouverture ou d'allègement des conditions export ;
- une instruction des demandes en vue des comités SPS export ;
- les professionnels recevront une sollicitation semestrielle sur les demandes d'ouverture de marché ;
- un suivi de l'avancée des négociations par les professionnels grâce à la consultation en ligne.

### **Crises SPS**

#### **Améliorations visées :**

- une circulation de l'information en cas de crise facilitée ;
- une réduction des délais de réaction ;
- une réduction des risques de refoulement en douane.

#### **Comment ?**

- un affichage des protocoles SPS signés avec les pays-tiers et dans lesquels est inscrite une obligation d'information dès l'apparition d'une crise SPS puis tout au long de cette crise, en fonction de l'évolution des positions des pays-tiers ;
- le système d'abonnement de la plateforme SPS export permettra aux utilisateurs abonnés aux couples zone d'échange / pays - produit qui les intéressent, de recevoir les informations mises en ligne pour gérer une crise SPS liée à ces couples sélectionnés lors de la demande d'abonnement ;
- la plateforme permettra de rechercher et d'afficher rapidement l'ensemble des certificats SPS existants pour lesquels la crise sanitaire a un effet.

### **Gestion des non-conformités :**

#### **Améliorations visées :**

- une information en cas de non-conformités ;
- une information sur la procédure à suivre en cas de blocage en frontière ;
- une réaction plus efficace en cas de blocage en frontière ;
- un recensement et une analyse des non-conformités, pour travailler à les réduire.

#### **Comment ?**

- l'exportateur informera en ligne sur le blocage en frontière, les causes de non-conformité et les informations utiles pour gérer le blocage ;
- les services compétents (DGAL, service déconcentré, Service économique), informés de l'incident, pourront réagir rapidement pour tenter de résoudre la difficulté ;
- le recensement et le suivi des non-conformités permettront d'identifier les problèmes les plus fréquents par zone d'échange - produit pour travailler à prévenir ceux-ci, avec les autorités sanitaires des pays-tiers concernés ou en France (selon l'origine du problème).

### **Facturation**

En contrepartie des services rendus, une contribution financière d'un montant modéré assurera le financement du fonctionnement de la plateforme.

#### **Comment ?**

- par un paiement en ligne ;
- une facture originale dématérialisée sera fournie aux opérateurs pour la tenue de leur comptabilité.